

Elles n'étaient pas au mauvais endroit au mauvais moment.

Elles étaient à l'aéroport pour travailler, pour prendre un vol qui devait les emmener en voyage, leur permettre de retrouver leur famille, un être aimé.

Elles étaient dans la rame de métro pour se rendre au travail, à l'école, à l'université, ou tout simplement à un rendez-vous.

Elles étaient jeunes et moins jeunes, de nombreuses nationalités différentes, de toutes les convictions philosophiques, religieuses ou politiques.

Elles étaient sur le chemin de la vie, avec ses hauts et ses bas, ses moments de joie et de tristesse.

Sur ce chemin que nous empruntons tous chaque jour et qui fait de nous des êtres humains, avec nos similitudes et nos différences, nos qualités et nos défauts, nos passions et nos routines.

Elles étaient, comme vous et moi, des citoyens du monde.

Des citoyens qui aspirent au bonheur, à l'amour, à la paix, et qui partagent cette valeur fondamentale et universelle : celle du respect dû à l'autre, à sa différence, à son intégrité physique et psychique.

Non, elles n'étaient pas au mauvais endroit au mauvais moment.

Elles avaient toutes une bonne raison d'être à Bruxelles, à l'aéroport ou dans le métro, en ce maudit mardi 22 mars 2016.

Elles, ce sont les nombreuses victimes des actes terroristes que vous avez à juger.

Ces actes odieux et lâches, d'une violence inouïe, sans précédent dans notre pays, qui ont fait basculer leur vie dans l'horreur et le chaos en quelques fractions de secondes.

Elles pour lesquelles il y aura à tout jamais un avant et un après 22 mars 2016.

Mesdames et Messieurs les Jurés,

Avec Maître Valérie GERARD, j'ai le grand privilège d'ouvrir les plaidoiries des parties civiles et de devoir vous parler, en quelques dizaines de minutes et de manière générale, des victimes, c'est-à-dire de celles et ceux qui constituent le cœur humain de ce procès.

Autant le dire d'emblée : ma mission est impossible.

Car chaque victime du 22 mars a sa propre histoire, son propre vécu, ses propres stigmates, ses propres tentatives de reconstruction. Tout cela mériterait qu'au moins une heure de plaidoiries soit consacrée à chacune d'entre elles.

Au cours du mois de mars, vous avez pu visionner les photos des personnes décédées, écouter les récits poignants de plusieurs familles endeuillées et de quelques dizaines de victimes blessées physiquement et/ou psychiquement.

Toutes ces personnes sont venues vous faire part, avec énormément de courage et de dignité, du vide abyssal laissé par la mort de leur proche, de leurs souffrances indélébiles, du combat quotidien qui est le leur depuis le 22 mars.

Ce fut assurément le moment le plus fort et le plus émouvant de ce procès.

Mon premier mot sera pour les très nombreuses parties civiles que vous n'avez pas pu rencontrer, qui n'ont pas voulu témoigner ou suivre les débats, pour des raisons qui leur sont propres et que nous ne pouvons que respecter.

Comme l'a très bien exprimé Philippe VANSTEENKISTE, président de l'association V-EUROPE, lors de son audition : ce n'est pas par manque de courage que ces victimes n'étaient pas présentes devant la Cour d'assises, mais c'est parce qu'elles vivent toutes en mode survie, parce qu'elles n'ont pas voulu replonger dans l'horreur.

Nous gardons tous en mémoire ces mots très forts de Karen NORDSHIELD, qui résumait le combat permanent des victimes :

*« Pendant que vous dormez, je me bats ;*

*Pendant que vous respirez, je me bats ;*

*Pendant que vous mangez, je me bats ;*

*Pendant que vous vous plaignez ou que vous vous amusez, je me bats ».*

L'absence de ces parties civiles au procès n'est donc pas synonyme de désintérêt.

Toutes attendent que Justice soit rendue.

Et votre verdict permettra - je l'espère sincèrement - de restaurer ce lien de confiance essentiel envers notre Etat de droit, que les terroristes ont tenté de rompre, mais qui reste l'un des meilleurs remparts contre ce fléau qu'est le terrorisme.

Au cours des débats, plusieurs spécialistes sont venus nous parler du *blast*, de cette onde de choc causée par les explosions.

C'est cette onde de choc meurtrière et destructrice qui va me servir de fil conducteur pour vous présenter les victimes des attentats du 22 mars 2016.

Les premières victimes, ce sont celles qui n'ont malheureusement pas survécu car elles se trouvaient à proximité immédiate des kamikazes.

Elles ont été frappées de plein fouet par les explosions. Leur vie a été soufflée, désintégrée, pulvérisée.

Parmi les victimes décédées, ce qui frappe c'est le jeune âge d'un grand nombre d'entre elles, qui n'avaient pas encore 30 ans.

Souvenez-vous de leurs visages souriants, pleins de vie. Tous étaient encore à l'aube de leur existence. Tous avaient des projets plein la tête, des avenir prometteurs, des talents immenses, notamment de musicien, de juriste, de graphiste, ...

Ils laissent des proches inconsolables, et surtout des parents en proie à une totale incompréhension, à un sentiment de profonde injustice.

Car la mort d'un enfant chamboule le cours normal de la vie. Elle va à l'encontre de l'ordre des générations, qui veut qu'un père ou une mère s'en aille avant son enfant.

Perdre un enfant, c'est la pire épreuve que l'on peut endurer dans une vie. Perdre un enfant, c'est perdre une partie de soi-même, sans doute la plus belle.

D'autres victimes décédées étaient de jeunes mamans ou de jeunes papas. Leurs enfants sont orphelins à tout jamais, amputés d'un lien affectif primordial pour leur développement et leur épanouissement personnel.

Ils laissent des conjoints désorientés, qui doivent désormais assumer seul la responsabilité écrasante de leur éducation et de leur entretien matériel.

Parmi les victimes décédées, il y a enfin des conjoints, des parents ou des grands parents attentionnés, dont l'absence a brisé à tout jamais la complicité et l'intimité d'un couple ou l'équilibre d'une famille.

L'onde de choc a tué. Son souffle brûlant, composé de centaines de milliers de débris métalliques, se propage.

Elle atteint à présent de nombreuses personnes dans le hall des départs de l'aéroport, dans la deuxième voiture de la rame de métro et sur le quai de la station Maelbeek.

Certaines parviennent à se relever ; d'autres pas.

Toutes présentent des blessures comparables à celles que peuvent subir les militaires sur les champs de bataille :

- Des brûlures, dont le Dr JENNES spécialiste des grands brûlés à l'hôpital militaire de Neder-Over-Hembeek, est venu nous expliquer qu'elles provoquent des souffrances atroces, les personnes sévèrement brûlées étant - selon ses propres termes - de véritables « *martyres* ».
- Des membres arrachés ou très fortement mutilés, qui seront responsables d'amputations ou de séquelles orthopédiques gravissimes.
- Des traumatismes au niveau de la colonne vertébrale, avec parfois une atteinte de la moelle épinière qui laissera la victime définitivement paralysée ;

- Des lésions cérébrales responsables de lourdes séquelles neurologiques et neuropsychologiques.
- Des perforations d'organes vitaux comme les yeux, les intestins ou les poumons.
- Des complications respiratoires liées à l'inhalation d'épaisses fumées.

Par ailleurs, toutes ces victimes présentes à quelques dizaines de mètres des bombes sont soumises au volume sonore assourdissant des explosions, évalué à 220 décibels dans un rayon de 15 mètres à Zaventem et à 210 décibels à l'intérieur de la deuxième voiture du métro, alors que le seuil admissible pour l'oreille humaine est de 160 décibels.

Vous relirez à ce sujet le rapport technique de l'Ecole Royale Militaire du 22 mai 2019 qui figure dans le dossier répressif (pièce 25D - Module 15 - Carton 29 - farde 2).

Selon le Docteur VAN GEERT, qui est venu décrire à la barre des témoins les lésions auditives de nombreuses victimes, les explosions ont entraîné une véritable « *tsunami* » au niveau de la cochlée, c'est-à-dire de l'oreille interne.

Elles ont causé une perforation des tympanes, une perte de l'audition, une hyperacousie et des acouphènes. Tous ces troubles auditifs constituent un handicap très significatif dans la vie sociale et professionnelle d'une personne.

S'agissant plus spécifiquement des acouphènes, le Docteur VAN GEERT nous a dit - je le cite - qu'ils étaient « *particulièrement invalidant car la victime ne pourra plus jamais retrouver un moment de silence* ». Et il nous a aussi expliqué qu'il n'existe malheureusement aucune solution thérapeutique pour y faire face.

L'onde choc provoquée par les explosions a tué. Elle a ensuite blessé physiquement de nombreuses personnes.

Elle atteint maintenant celles et ceux qui étaient plus loin dans l'aéroport ou dans les autres voitures du métro.

Ces personnes sont en état de sidération, tétanisées par la peur, mais elles ne saignent pas.

Elles prennent conscience d'avoir échappé à la mort, d'être des survivants.

Elles pensent être indemnes. Elles ont l'illusion que leur vie pourra très vite reprendre comme avant, comme si rien ne s'était passé.

Elles ne se doutent pas encore qu'elles vont être frappées, quelques semaines voire quelques mois plus tard, par ces blessures invisibles, par ces bombes à retardement que sont les séquelles psychiques d'un attentat terroriste.

Il s'agit du stress post-traumatique et du syndrome anxio-dépressif, dont Madame Magali HURET, psychologue à La Défense, nous a exposé lors de son témoignage les conséquences délétères et indélébiles, non seulement pour la victime elle-même mais aussi pour son entourage.

Ces traumatismes sont la résultante de ce qu'elle a appelé un « *effondrement des croyances de base* » que sont notamment la sécurité, la justice, la confiance dans l'autre et dans l'humanité.

Tout devient une menace. L'ennemi est invisible et donc il est partout.

Les séquelles psychiques sont également alimentées de manière insidieuse par la culpabilité qui ronge de nombreux survivants et l'impossibilité pour eux

d'accepter d'être encore en vie alors que tant d'autres sont morts dans des conditions inhumaines.

Les bombes ont explosé à Zaventem et à Maalbeek. Elles ont tué. Elles ont blessé physiquement et psychiquement un grand nombre de personnes présentes sur les lieux des attentats ; celles que nous les juristes nous appelons les victimes directes.

Mais des centaines de bombes vont encore exploser ailleurs, dans les familles cette fois.

Souvenez-vous de cette phrase de l'épouse d'une victime qui a perdu une jambe à l'aéroport : « *Toute la famille a été attaquée, brisée, amputée* ».

Pour les proches, l'attentat c'est aussi une effraction brutale et violente dans leur psychisme, un basculement dans une autre vie, une culpabilité de ne pas se sentir bien alors même que l'on n'a pas été impliqué directement dans l'événement traumatique.

Dès l'annonce des explosions, les proches ont dû faire face au stress intense lié à l'attente et à l'angoisse de connaître le sort subi par leur enfant, leur conjoint, leur père ou leur mère, leur frère ou leur sœur.

Dans bien des cas, cette attente a duré plusieurs jours. Des heures interminables où les appels téléphoniques restent sans réponse, où l'on fait la tournée des différents hôpitaux pour tenter de localiser l'être aimé, où l'on cherche désespérément à savoir s'il est encore en vie.

Comme l'a parfaitement résumé le papa d'une jeune victime de Maelbeek : « *Notre raison nous dit qu'il n'y a plus de raison d'espérer mais notre cœur nous dit le contraire. C'est terrible d'attendre, d'encore attendre* ».



Et puis, pour les proches des victimes décédées, il y a le choc de l'annonce du décès, l'épreuve inhumaine de devoir identifier un corps atrocement mutilé, et l'épreuve tout aussi inhumaine de devoir annoncer la nouvelle à d'autres membres de la famille, aux enfants, aux amis.

Pour les proches des victimes gravement blessées, il y a d'abord la confrontation avec les blessures de l'autre, ces blessures qui témoignent de la barbarie de l'attentat et qui constituent la preuve visible que les terroristes ont agi avec l'intention de tuer.

Il y a ensuite une inquiétude permanente sur l'évolution de l'état de santé du blessé et sur son devenir, à laquelle s'ajoute souvent des difficultés financières liées non seulement à la perte d'un emploi mais aussi à la nécessité de financer des soins médicaux, des prothèses, des aménagements du domicile.

Il y a encore l'épuisement de devoir prendre soin constamment de l'autre, de l'aider pour l'accomplissement d'actes aussi élémentaires que se nourrir, se laver, s'habiller ou se déplacer.

Ce sont plusieurs vies qu'il faut dorénavant gérer en même temps : la sienne et celle du blessé, mais aussi parfois celle de jeunes enfants qui demandent encore plus d'attention qu'auparavant.

Pour les proches, il y a dans tous les cas un bouleversement profond des liens d'affection qui les unissent à la victime directe.

Les séquelles psychiques ont fait d'elle une énigme, une autre personne qu'on a du mal à reconnaître, à comprendre, à réapprivoiser.

Car elle a perdu son dynamisme, son sens de l'humour et le goût de tout.

Car elle est toujours sur le qui-vive, en état d'hypervigilance.

Car elle n'a plus confiance en rien ni en personne.

Car elle est devenue irritable voire agressive.

Car elle est psychologiquement en mille morceaux.

Les proches sont souvent appelés les victimes indirectes ou par ricochet.

L'un des grands mérites de ce procès aura certainement été de faire prendre conscience que les proches des victimes d'actes de terrorisme sont des victimes à part entière, qui sont également frappées de plein fouet par les conséquences dévastatrices d'un attentat.

Il me reste à vous dire quelques mots de celles et ceux dont l'Etat et les compagnies d'assurances contestent le statut de victimes.

Il s'agit des premiers intervenants.

Qu'ils soient pompiers, policiers, militaires, membres des équipes de premiers secours, ils sont arrivés à l'aéroport ou à la station de métro peu de temps après les explosions.

Certes, ils n'ont pas été touchés directement par l'onde de choc.

Certes, ils sont intervenus sur les lieux des attentats dans le cadre de leur travail, eux qui ont fait le choix du don de soi, de l'altruisme et de l'engagement pour venir en aide à la population.

Mais rien ne les préparait à être confrontés à de telles scènes d'horreur, à des corps atrocement mutilés, à un si grand nombre de victimes, qu'il a fallu d'abord trier pour établir un ordre de priorité et ensuite évacuer avec la peur au ventre, sous la menace de nouvelles explosions.

J'aurai l'occasion de revenir dans quelques jours sur le cas particulier des pompiers du SIAMU, dont certains sont venus témoigner au procès et qui ont légitimement souhaité se constituer parties civiles.

Car aucun d'eux n'est sorti indemne du 22 mars 2016.

Ils ont été frappés en pleine tête, non par le *blast* d'une explosion, mais par un tir de sniper à longue distance. Ils restent hantés jour et nuit pas ce qu'ils ont vu et par un sentiment d'impuissance face à la barbarie.

Tous conservent des séquelles psychologiques importantes, qui font d'eux ce que Madame Magali HURET a très justement appelé des « victimes tertiaires ».

Tous méritent d'être considérés aussi comme des victimes à part entière des attentats terroristes du 22 mars 2016.